

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE SAINTES**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 septembre 2020**

Date de convocation : 16 septembre 2020

Délibération n° 2020-183
Nomenclature 7.1

En exercice : 64
Présents : 55
Votants : 63
Dont un pouvoir de :
M. Jean-Luc FOURRE à M. Eric PANNAUD
Mme Claudine BRUNETEAU à M. Francis GRELLIER
Mme Evelyne PARISI à M. Bruno DRAPRON
Mme Véronique TORCHUT à Mme Charlotte TOUSSAINT
Mme Dominique DEREN à Mme Marie-Line CHEMINADE
M. François EHLINGER à Mme Véronique CAMBON
M. Charles DELCROIX à M. Ammar BERDAÏ
M. Jean-Philippe MACHON à M. Jean-Pierre ROUDIER
Ne prend pas part au vote : 0

OBJET : Budget Annexe Régie des déchets -
Décision modificative N° 1 - Exercice 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-deux septembre, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de SAINTES, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni au Hall Mendes France à Saintes (17100), sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents : 55

Mesdames et Messieurs Gérard PERRIN, Jean-Luc MARCHAIS, Eric PANNAUD, Annie GRELET, Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, Jean-Michel ROUGER, Jean-Claude DURRAT-SPRINGER, Alain MARGAT, Eric BIGOT, Gaby TOUZINAUD, Pascal GILLARD, Bernard CHAIGNEAU, Francis GRELLIER, Pierre-Henri JALLAIS, Joseph De MINAC, Jérôme GARDELLE, Dominique LUCQUIAUD, Cyrille BLATTES, Alexandre GRENOT, Jacki RAGONNEAUD, Georges ARMENOULT, Philippe ROUET, Philippe DELHOUME, Pierre TUAL, Raymond MOHSEN, David MUSSEAU, Bernard COMBEAU, Mireille ANDRE, Frédéric ROUAN, Amanda LESPINASSE, Jean-Marc AUDOUIN, Pierre HERVE, Michel ROUX, Bruno DRAPRON, Marie-Line CHEMINADE, Philippe CALLAUD, Ammar BERDAÏ, Philippe CREACHCADEC, Charlotte TOUSSAINT, Thierry BARON, Joël TERRIEN, Véronique CAMBON, Laurent DAVIET, Véronique ABELIN-DRAPRON, Caroline AUDOUIN, Pierre MAUDOUX, Pierre DIETZ, Jean-Pierre ROUDIER, Céline VIOLLET, Rémy CATROU, Florence BETIZEAU, Patrick PAYET, Eliane TRAIN, Françoise LIBOUREL et Fabrice BARUSSEAU.

Excusée : 1

Madame Renée BENCHIMOL-LAURIBE.

Secrétaire de séance : Madame Véronique CAMBON.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.1612-11,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 4,

Vu la délibération n° 2020-33 du Conseil Communautaire en date du 13 février 2020 portant vote du budget primitif du budget annexe Régie des déchets 2020,

Considérant la nécessité de procéder à un ajustement des crédits du Budget Annexe Régie des

déchets,

Considérant que le Conseil d'Exploitation de la Régie des Déchets a formulé un avis favorable le 7 septembre 2020,

Compte tenu de la présentation du rapport ci-dessous exposé,

SECTION D'EXPLOITATION

La section d'exploitation s'équilibre à 0 €.

Les dépenses concernent :

- **Charges exceptionnelles (chap.67) : + 30 000 €.** Cette enveloppe supplémentaire est inscrite afin de pouvoir prendre en compte les annulations de titres sur exercices antérieurs.
- **Charges à caractère général (chap. 011) : - 30 000 €.** Il est nécessaire d'ajuster les crédits votés au budget primitif 2020 pour le carburant. La baisse de consommation due à la période de confinement (fermeture des déchèteries et suspension de certaines collectes) à laquelle s'ajoute un prix moyen du litre de gasoil inférieur au tarif pris en compte lors de l'élaboration du budget primitif permettent de revoir ces crédits à la baisse pour 2020.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à 0 €.

Les dépenses concernent :

- **Opération n° 63 « Conteneurs » : + 12 000 €** pour l'achat de conteneurs,
- **Opération n° 86 « Matériel roulant collecte » : + 50 000 €** pour l'achat d'une micro-benne à ordures ménagères de PTAC 3,5 T pour l'entretien des PAV en raison du volume de dépôts sauvages rencontré quotidiennement. Cette benne pourra également servir pour la collecte de certaines rues étroites du centre-ville de Saintes,
- **Opération n° 102 « Caissons et compacteurs » : + 217 993,92 €** pour l'achat des 2 compacteurs à rouleaux mobiles pour optimiser le fonctionnement des déchèteries de Saintes,
- **Opération n° 474 « Matériel informatique » : + 6 047,60 €** pour le renouvellement de postes informatiques de la régie des déchets,
- **- 286 041,52 €** sur l'enveloppe de réserve constituée suite à la prise en compte de l'affectation du résultat.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'approuver la décision modificative n°1 du Budget Annexe Régie des déchets 2020 par nature, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre ou par opération pour la section d'investissement conformément aux éléments ci-dessus mentionnés.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité cette proposition par :

- 63 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Ainsi clos et délibéré les jours, mois et an que dessus.


Pour extrait conforme,
Président,

Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.